REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES COMMUNE DE CHABOTTES



ARRÊTE MUNICIPAL DE CIRCULATION 6**6**/2021

Le Maire de la commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2, VU le Code de la route, notamment les articles R 411.8 au R 411.32 et RR 417.10,

VU la demande effectuée par l'entreprise ETEC, 35 route de St Jean à GAP (05000), en date du 10/09/2021 afin d'effectuer des travaux de raccordement électrique.

ARRÊTE 66/2021

Article 1- Réglementation

L'entreprise ETEC effectue une tranchée pour le raccordement électrique d'une maison individuelle située chemin du four, le 14 septembre 2021.

Article 2 - Signalisation

Durant cette période, la circulation sera interdite sur le chemin du four depuis la route des Ecrins jusqu'au chemin des Imberts.

La signalisation sera effectuée par l'entreprise ETEC.

Article 3 - Validité

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de la date de mise en place de la signalisation prévue à l'article 1.

Article 4 - Ampliations

- Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
- Le Chef de la Maison Technique de Saint-Bonnet-en-Champsaur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Chabottes, le 10/09/2021

Le Maire, Roland AYMERICH